

# Contrat de filière Livre

## Présentation des nouveaux dispositifs

# EDITION

Réunion d'information – 5 mai 2020

## Les orientations du contrat pour les éditeurs

- Expérimentation d'une **aide au développement des maisons d'édition**, pour accompagner les éditeurs à passer un cap.
  
- 3 volets couverts
  -  Le **développement commercial** et la **communication**
  -  La structuration et le **développement** de la maison d'édition
  -  La **politique éditoriale**
  
- Maintien d'un dispositif d'aide à la publication et aux salons thématiques, plafonné, pour les maisons émergentes ;

# L'aide au développement des maisons d'édition

## ➤ Objectifs

- Contribuer à l'essor des maisons d'édition de la région en soutenant leurs activités et projets de création, de diffusion et de développement ;
- Inciter les dirigeants à formaliser une stratégie à moyen terme, et accompagner un projet global de développement ;
- Accompagner les acteurs dans leur adaptation aux nouveaux enjeux économiques et numériques ;
- Encourager et soutenir la création de nouveaux emplois dans le secteur de l'édition.

## ➤ Eligibilité

- Les **structures** répondent aux **critères d'éligibilité** présentés dans le règlement ;
- Les **projets** doivent relever **a minima de 2 des 3 volets** du dispositif;
- Les aides à la publication et aux salons thématiques de la Région ne sont pas cumulables avec l'aide au développement des maisons d'édition.

## ➤ Volet 1 : **Développement commercial et communication**

- Aide au déploiement d'une stratégie commerciale : développement du nombre de points de vente, des canaux de diffusion, mise en place d'un programme de surdiffusion ;
- Aide à l'impression du catalogue de la maison d'édition ;
- Soutien à la mobilité sur les salons en France (hors Auvergne-Rhône-Alpes et Livre Paris si présence d'un stand de la Région) et à l'étranger ;
- Aide au déploiement d'une stratégie numérique pour renforcer la notoriété et la visibilité de l'entreprise auprès des revendeurs comme des lecteurs ;
- Soutien au déploiement de campagnes de communication, de promotion et de presse ;
- Soutien à l'organisation de tournées d'auteurs auprès de librairies ou bibliothèques (en région et hors région).

## ➤ Volet 1 : **Développement commercial et communication**

### L'aide couvre :

- Prestations de conseil externe en développement commercial, communication, relations presse, étude et audit de marché... ;
- Coûts de location d'espaces et d'aménagement de stand sur les salons du livre ;
- Création ou modernisation des outils de communication (catalogue, tirés à part, identité visuelle, charte graphique, etc...) dans le cadre d'une démarche structurée,
- Dépenses liées aux campagnes de communication ;
- Développement de sites marchands ;
- Frais externes liés à l'organisation de tournées d'auteurs (frais de déplacement, communication).

## ➤ Volet 2 : **Structuration et développement de la maison d'édition**

- Emploi : création d'un emploi qualifié, pouvant être mutualisé, aide au renfort ponctuel ;
- Aménagement des locaux professionnels et équipement : amélioration des espaces et outils de travail dans le cadre d'un projet global ;
- Reprise d'une maison d'édition, rachat de catalogue
- Changement de diffuseur-distributeur, ou de mode de diffusion-distribution

## ➤ Volet 2 : **Structuration et développement de la maison d'édition**

L'aide couvre :

- Salaire brut chargé, déduction faite d'éventuelles autres aides à l'emploi.
- Frais d'aménagement et d'équipement d'un local professionnel (travaux, mobilier, informatique...)
- Rachat de parts, rachat du catalogue (stock, contrats).
- Pour la diffusion-distribution, coûts liés à la préparation au déstockage, frais de stockage temporaire, frais de transport, frais de publicité.

## ➤ Volet 3 : **Politique éditoriale**

- Soutien au programme éditorial annuel, à l'exception des projets d'extraduction ;
- Soutien au programme annuel de réimpressions et de rééditions ;
- Aide à la création ou au développement d'une collection ;
- Aide à la création éditoriale numérique : constitution de catalogue (numérisation des nouveautés ou titres du fonds) ou projets de livres numériques enrichis.

## ➤ Volet 3 : **Politique éditoriale**

### L'aide couvre :

- Frais devisés liés à la réalisation du programme éditorial annuel, de réimpressions, de réédition, à la création d'une collection : maquette, impression, façonnage, charte graphique... ;
- A-valoir sur droits d'auteurs ;
- Frais de traduction ;
- Achats de droits (iconographie, droits de traduction, droits de reproduction) ;
- Coûts de développement (code, design numérique) ;
- Coûts de production de contenus audiovisuels (son, vidéo...) dans la mesure où le texte prévaut sur ces contenus ;
- Coûts de rétro-conversion.

## Modalités pratiques

- Rendez-vous obligatoire préalable à tout dépôt avec la DRAC, la Région et l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture pour valider l'éligibilité du projet et de la structure ;
- Calendrier 2020 prévisionnel
  - Mise en ligne de l'appel à projets :
  - Clôture de l'appel à projets : 4 septembre 2020
  - Tenue du comité technique : 8 octobre 2020
- 2 à 3 appels à projets annuels envisagés